



Index Égalité Professionnelle – Année 2024

	GROUPE BIGARD	CHARAL	SOCOPA VIANDES	ARCADIE VIANDES	DESTREL VIANDES	GALLAIS VIANDES	BICHON GL
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	39 /40	39 /40	39 /40	40 /40	40 /40	40 /40	40 /40
Écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20 /20	20 /20	20 /20	35 /35	35 /35	35 /35	35 /35
Écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes	15 /15	15 /15	15 /15				
Taux de salariées augmentées après leur retour de congé maternité ou d'adoption	15 /15	15 /15	15 /15	Pas de retour de congé maternité ou d'adoption en 2024			
Répartition sexuée des 10 salariés ayant les 10 plus hautes rémunérations	0 /10	0 /10	0 /10	5 /10	0 /10	0 /10	0 /10
Résultat de l'Index 2024	89 /100	89 /100	89 /100	94 /100	88 /100	88 /100	88 /100

L'Index Égalité Professionnelle est calculé selon les dispositions réglementaires en vigueur ; dans ce cadre, en 2024, il n'est pas calculable pour les sociétés ABERA, BIGARD DISTRIBUTION, BÉTAIL GORRONNAIS et CODEVIA. Les résultats ont été enregistrés sur la plateforme dédiée du Ministère du Travail.